

COMPLEMENT D'INFORMATION N°4

ENLEVEMENT TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES COLLECTES SUR LE RESEAU DE DECHETERIES DU SICTOM

1- **QUESTION** :

Pouvez-vous me confirmer le taux de TVA applicable pour chaque prestation ?

REPONSE :

Effectivement, la collectivité peut bénéficier d'un taux de TVA réduit, suite à la signature du contrat Barème E CL034020 conclu avec ECO EMBALLAGES agréé au titre de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975

Et de l'article de la loi n° 98-1266 du 30/12/1998 codifié à l'article 279 h du CGI.